

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Décision du 15 septembre 2026 modifiant la décision du 19 février 2026 relative à la composition du comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2026

NOR : TECM2624473S
(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture,

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du 12 août 2015 modifié relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

Vu la décision du 19 février 2026 relative à la composition du Comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2026,

DÉCIDE

Article 1er

L'article 1^{er} de la décision du 19 février 2026 est modifié comme suit :
Professeurs appartenant à un corps civil ou militaire ayant une expérience dans le domaine maritime secondaire ou supérieur, rajouter M. JAFFRES Brieg.

Article 2

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Fait le 15 septembre 2026

Pour le directeur général et par délégation :
Le chef du bureau des examens maritimes

G. GABRIEL